Utiliser les espace inoccupés ! Une utopie ?

Mettre à disposition de la population les espaces laissés vides et à l'abandon. Un projet qui mérite toute l'attention ! Voilà qui augure des débats animés !

Une initiative « animons les espaces vides » (pour l'utilisation intérimaire des bâtiments et des locaux vides depuis plus de 3 mois), a été lancée! Les propriétaires de ceux-ci doivent les annoncer aux autorités communales et celles-ci jouent un rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et de futurs utilisateurs. Des contrats fixent les conditions d'utilisation des locaux, le propriétaire sait qui les occupe et les utilisateurs ont une certaine sécurité pour développer leurs projets. Ces espaces ne devraient pas avoir un but commercial ou lucratif. Plus intéressant, un permis de démolition n'est octroyé que si les locaux vides ont été annoncés aux autorités.

Des projets d'entraide, de rencontre ou d'activités ne peuvent se réaliser faute d'espaces correspondant aux moyens financiers de leurs promoteurs. La mise à disposition des locaux vides est donc pour eux une possibilité de réaliser leurs projets sans que l'aspect pécuniaire soit un obstacle. Ces locaux pourraient par exemple rapprocher les habitants d'un même quartier en offrant un espace de rencontre à tous et toutes ou encore des artistes pourraient y développer leurs talents et se faire connaitre plus largement.

Enfin, les locaux laissés en jachère pendant des années retrouveront une seconde vie et redeviendront animés. De plus, le visage de la ville en sera amélioré.

Cette initiative est à saluer, car il est prouvé que dès qu'il y a des espaces à disposition, les habitants savent s'en emparer pour développer leurs talents et leurs aspirations.

Cependant, cette initiative pose aussi des questions auxquelles il faut réfléchi, sans pouvoir donner de réponse définitive.

Les propriétaires vont-ils jouer le jeu ? Vont-ils abandonner un certain nombre de leurs prérogatives au bénéfice du bien commun ? La fermeture d'espaces immobiliers permet à certains de spéculer et faire monter les prix du parc immobilier à disposition. De plus, la sacro-sainte propriété privée aura-t-elle plus de valeur à leurs yeux que le bien commun ? Cette initiative pourrait apporter une réponse à cette question

Bienne est une ville de « squatters », qui se servent lorsque qu'ils constatent l'existence de locaux vides qui se dégradent. Ils y ont depuis des décennies organisés des activités, sociales et/ou culturelles. Parfois ils ont pu trouver un consensus avec les propriétaires, publics ou privés, parfois

ils se sont fait jeter comme des malpropres !

Cette initiative va-t-elle renforcer la criminalisation des squatters, leur enlever la légitimité d'occuper des espaces laissés à l'abandon ? Est-ce un pas vers la légalité au détriment de la légitimité ? Difficile question.

Michelle Beringer, membre du comité d'initiative pense elle «… que la question de légitimité n'a pas changé. Il s'agit pour moi dans une première étape de sensibiliser les propriétaires à cette possibilité. Vu qu'on ne peut pas (encore) aller contre le droit de propriété privée. Si les propriétaires refusent, ça justifie pour moi encore plus le fait de squatter ces bâtiments ».